



SOCIETE ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON
GRIMAUD

Société Anonyme de Capital de € 3.292.898,40
Siège Social : Boulevard des Collines à Grimaud
RCS de Fréjus n°384 904 843 (92B97)

Grimaud, le 10 juillet 2026,

SA des Fairways de Beauvallon
Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Chers Actionnaires,

Conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur, nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SA des Fairways de Beauvallon qui se tiendra :

Date : Jeudi 30 juillet 2026

Heure : 14h00

Lieu : Complexe sportif des Blaquières à Grimaud (83310)

Ordre du jour :

1. Modification de l'article 18 des statuts
2. Modification de l'article 22 des statuts
3. Modification de l'article 26 des statuts
4. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Modalités de participation :

- Vous pouvez assister et voter personnellement à l'Assemblée.
- Vous pouvez voter par correspondance en utilisant le formulaire joint.
- Vous pouvez donner pouvoir à un autre actionnaire pour vous représenter, en complétant et retournant le formulaire ci-joint.

Date limite de réception des votes par correspondance ou des pouvoirs : 28 juillet 2026

RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 JUILLET 2026

Première Résolution - Modification de l'article 18 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit la première phrase de l'article 18 :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 à 9 membres sans limitation d'âge ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième Résolution - Modification de l'article 22 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 22 des statuts :

« Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président pour une période de trois ans qui assume sous sa responsabilité la direction générale de la société. Le mandat de Président est limité à deux mandats, soit six ans.

Le Président du Conseil d'administration ne doit pas être âgé de plus de soixante-quinze ans.

Il est réputé démissionnaire à l'issue du premier Conseil d'Administration qui suit son soixante-quinzième anniversaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut, dans l'intérêt de la société, prolonger le mandat du Président en exercice pour une durée d'un an ».

Troisième Résolution – Modification de l'article 26 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 26 des statuts.

La phrase suivante est ajoutée en dernière ligne de cet article :

« Le droit de vote des actionnaires peut également s'exercer par voie électronique lors des Assemblées Générales ».

Quatrième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



_____ **S. A. F. B.** _____
Golf Club de Beauvallon

Bulletin de vote – Assemblée Générale Extraordinaire
SA des Fairways de Beauvallon – 30 juillet 2026

Actionnaire

Nom	
Prénom	

Choix du mode de participation (cocher une seule case)

☐ Option 1 – Vote par correspondance

☐ Option 2 – Je donne pouvoir à l'actionnaire suivant :

Nom	
Prénom	

Vote par correspondance

- 1. Modification de l'article 18 des statuts

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 2. Modification de l'article 22 des statuts

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 3. Modification de l'article 26 des statuts

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 4. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

Date : ____ / ____ / 2026

Signature : _____

Société Anonyme des Fairways de Beauvallon

Siège Social : Boulevard des Collines - 83310 GRIMAUD

Tél. : 04 94 96 16 98 - Fax : 04 94 96 59 47 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

S.A. au capital de 3.292.898.40 € - Siret : 384 904 843 00016 - RC Saint-Tropez B384 904 843